

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à Mme. CAZALET Anne-Marie
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. LABARDIN Michel à Mme. FAYET Véronique
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme. CARTRON Françoise
M. BANAYAN Alexis à Mme. BRUNET Françoise
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
Mme. BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à Mme. DESSERTINE Laurence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier
M. DAVID Jean-Louis à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
Mme. DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FAYET Guy à Mme. CASTANET Anne
M. FERILLOT Michel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUDEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à Mme. VIGNE Elisabeth
M. PONS Henri à Mme. PALVADEAU Chrystèle
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à Mme. RAFFARD Florence
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques
M. TAVART Jean-Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mme. TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

LA SEANCE EST OUVERTE

**GPV des Hauts de Garonne - Groupement d'Intérêt Public du GPV - Budget 2006
- Participations de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision -
Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2001/100 du 19 janvier 2001, le Conseil de Communauté a décidé que la participation financière de la CUB au Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne concernant le territoire des communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont était fixée à 16,77 Millions d'euros.

Dans ce cadre, il a notamment été retenu une enveloppe de 1,067 million d'euros au titre de l'ingénierie et des études. Par délibération n° 2005/0965, le Conseil de Communauté a approuvé d'une part l'avenant n°1 portant les modifications au statut du GIP/GPV et d'autre part la validation du nouveau plan de financement portant la participation communautaire globale à 1.311.614 euros sur la période 2002/2009.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
FINANCEMENT DU GIP/GPV									
Fonctionnement hors site ANRU	55.573	79.139	81.732	109.860	109.860	109.860	109.860	-	655.884
Fonctionnement GIP en site ANRU			18.030	18.030	18.030	18.030	18.030		90.150
Mission OPC				30.000	15.000	15.000	45.000	45.000*	150.000
Etudes MO GIP en site ANRU	78.363	94.400	68.000	13.000	18.000	18.000	18.000	-	307.763
Sous-total	133.936	173.539	167.762	170.890	160.890	160.890	190.890	45.000	1.203.797
FINANCEMENT ETUDES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DES COMMUNES									
Etudes diverses	47.817	60.000	0	0	0	0	0	0	107.817
TOTAL GENERAL	181.753	233.539	167.762	170.890	160.890	160.890	190.890	45.000	1.311.614

* En 2009, la participation de 45.000 euros pour la mission OPC est le résultat de l'étalement de l'enveloppe prévisionnelle sur 5 ans au lieu de 4 ans.

Ces crédits sont inscrits au PPI 2006/2010.

Le GIP/GPV, constitué entre les quatre communes, la CUB et l'Etat, a voté en Conseil d'Administration du 15 novembre 2005 son budget primitif pour 2006 ainsi que son programme d'études :

- Fonctionnement du GIP hors ANRU :

Le Budget de fonctionnement du GIP/GPV hors projet de renouvellement urbain pour l'exercice 2006, s'établit à hauteur de 301.000,00 euros :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement GIP hors ANRU	301.000	Villes	168.140
		CUB	109.860
		Conseil Général	23.000
Total des dépenses	301.000	Total recettes	301.000

La participation financière de la CUB au titre du fonctionnement hors site de projet de renouvellement urbain pour l'année 2006 est de 109.860 euros

- Fonctionnement du GIP en site ANRU :

Le Budget de fonctionnement du GIP/GPV en site de renouvellement urbain pour l'exercice 2006, s'établit à hauteur de 120.200,00 euros :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement GIP en site ANRU	120.200	ANRU	48.080
		CUB	18.030
		FEDER	38.901
		CDC	15.189
Total des dépenses	120.200	Total recettes	120.200

La participation financière de la CUB au titre du fonctionnement en site de renouvellement urbain pour l'année 2006 est de 18.030 euros

Programme d'études 2006

Le Budget du GIP/GPV concernant le programme d'étude pour l'exercice 2006, s'établit à hauteur de 361.530 euros et se répartit de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
OPC ALGOE	249.840	ANRU	137.412
		CUB	15.000
		FEDER	80.856
		CDC	16.572
Etudes thématiques de prospectives	22.500	COMMUNES	4.500
		CUB	18.000
Diverses études (A'Urba, COPAS, divers suivi)	89.190	ANRU	40.518
		COMMUNES	10.000
		CONSEIL GENERAL 33	7.500
		CAF	7.000
		FEDER	24.172
Total des dépenses	361.530	Total recettes	361.530

La participation financière de la CUB au titre du soutien aux études pour l'année 2006 est de 33.000 euros (15.000 euros au titre de l'OPC ALGOE et 18.000 euros au titre des études thématiques de prospectives).

La participation globale de la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre du budget prévisionnel du GIP/GPV pour l'année 2006 représente un total de 160.890 euros.

Les modalités de versement au GIP/GPV de ces différentes participations sont exposées dans la convention ci-annexée.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

DECIDER

- du versement au GIP/GPV des Hauts de Garonne d'une participation au titre de l'année 2006 pour le financement du budget de fonctionnement hors site de renouvellement urbain à hauteur de 109.860 euros, et à hauteur de 18.030 euros au budget de fonctionnement en site de renouvellement urbain

- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 65, article 65738 fonction 72 programme HC28 imputation D630 000 039 du budget de l'exercice en cours.
- de la participation de la Communauté Urbaine au financement du programme d'études 2006 du GIP GPV à hauteur de 33.000 euros,
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 204 article 2042 fonction 72 programme HC28 imputation D630 000199 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 MAI 2006**

M. JEAN TOUZEAU

